



# Vous souhaitez investir sur les marchés financiers, nous souhaitons vous accompagner dans vos choix d'investissement.

Nous analysons ensemble vos attentes en matière de performance et de risque, mais aussi vos préférences en matière de durabilité et la manière dont vous souhaitez intégrer des critères extra-financiers dans vos choix d'investissement.

Ainsi, nous définissons à vos côtés :

- ▶ Le profil de risque d'investissement le mieux adapté à votre situation personnelle et qui reflète le couple « rendement risque » attendu pour vos investissements,
- ▶ Le profil de durabilité qui correspond le mieux à vos attentes en matière de finance durable.

Ce guide d'information explique comment nous vous aidons à définir votre profil de risque d'investissement ainsi que la façon dont nous évaluons vos préférences en matière de durabilité, afin de vous recommander les services et placements adaptés.

Il décrit ainsi les 6 profils de risque d'investissement déclinés par Neuflize OBC permettant de prendre en compte de manière précise votre situation personnelle (objectifs et horizon d'investissement, capacité à subir des pertes, tolérance au risque, connaissances et expériences sur les services et produits financiers), ainsi que les 5 profils de durabilité qui viennent compléter votre profil d'investisseur.

Nos équipes sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous aider à gérer vos investissements dans les meilleures conditions.

# Définir ensemble votre profil d'investissement



#### **Investir**

 Nous pouvons vous aider dans vos choix en échangeant avec vous pour mieux comprendre vos attentes.



#### Vous connaître

- ▶ Votre situation
- ▶ Vos objectifs
- ► Votre tolérance au risque
- ▶ Votre horizon d'investissement
- ▶ Vos connaissances en matière d'investissement
- ▶ Vos préférences en matière de durabilité



#### **Votre profil**

- ▶ Définition de votre profil de risque d'investissement
- ▶ Définition de votre profil de durabilité



#### Nos solutions selon:

- ► Votre horizon d'investissement
- ► Votre niveau de risque
- ► Le rendement espéré
- ► La diversification souhaitée
- ▶ La prise en considération de critères extra-financiers





# Votre profil de risque d'investissement

- ▶ Déterminer votre profil de risque d'investissement
- ▶ Nos différents profils de risque d'investissement
- ► Choisir la solution d'investissement la mieux adaptée

# Déterminer votre profil de risque d'investissement

Pour déterminer votre profil de risque d'investissement, nous vous interrogeons sur un certain nombre d'éléments au moyen de notre « questionnaire de connaissance client ».

Cet échange nous permet de mieux vous connaître et de prendre en compte l'ensemble de votre situation.

#### Quelle est votre situation actuelle?

Nous prenons en considération votre situation financière (revenus, emprunts...), la composition existante de vos patrimoines, notamment financier et immobilier, ainsi que le montant des actifs que vous souhaitez investir avec la Banque Neuflize OBC. Vous nous faites également part des changements de situation que vous anticipez pour les prochaines années.

#### Quels sont vos objectifs d'investissement?

Vous pouvez avoir différentes raisons d'investir :

- ► Préserver votre capital ;
- ► Faire fructifier vos investissements ;
- ➤ Construire une épargne suffisante afin de préparer une dépense future importante, telle que le financement des études de vos enfants ;
- ▶ Générer un revenu régulier, par exemple afin de préparer votre retraite.

Il est important pour nous de connaître vos priorités. En effet, si vous souhaitez protéger votre capital, un profil conservateur sera le plus adapté. Si votre objectif est au contraire la croissance de votre capital et que l'exposition aux risques correspondante est adaptée à votre situation, un profil plus offensif sera plus intéressant.

#### Quelle est votre tolérance au risque?

Lorsque vous investissez, vous êtes toujours exposé à des risques financiers. En tant qu'investisseur, vous pouvez apprécier ces risques de deux manières différentes :

➤ Votre capacité à prendre des risques : elle dépend de votre situation financière et peut être déterminée sur le court et le long terme. Vos préférences personnelles et vos projets peuvent aussi jouer un rôle dans la définition du niveau de risque que vous êtes prêt à supporter ;

➤ Votre appétence au risque : elle est déterminée par votre attitude face à la prise de risque. Quel niveau de risque trouvez-vous acceptable ? Comment appréhendez-vous les périodes de volatilité importante ?
Cette appréciation est personnelle et ne correspond pas nécessairement au niveau de risque réel.

La manière dont vous appréhendez les risques est un élément important pour déterminer votre profil en gardant toujours à l'esprit une règle d'or : la recherche d'un niveau de rendement supérieur s'accompagne toujours d'un risque accru!

## Quelles sont vos connaissances et expérience en tant qu'investisseur ?

Vos réponses à notre questionnaire, nous permettent aussi d'évaluer vos connaissances générales en matière financière ainsi que sur les différents types de produits financiers et services d'investissement. Ces informations nous permettent de mieux vous expliquer le fonctionnement des instruments financiers, ainsi que les risques liés aux différents types de produits financiers et services d'investissement pour déterminer s'il est opportun de vous les proposer.

La prise en compte de vos réponses à ces différentes questions nous permet de vous proposer le Profil de Risque d'Investissement qui nous semble correspondre le mieux à votre situation personnelle, pour le compte ou le contrat concerné. Ce profil détermine les solutions d'investissement que nous pouvons vous offrir. Votre profil n'est pas fixé de façon définitive, car votre situation peut changer et vous pouvez souhaiter ajuster vos objectifs d'investissement. Votre tolérance au risque peut aussi évoluer avec le temps. Un rendez-vous régulier avec votre banquier privé permet ainsi de vérifier ensemble si les choix effectués sont toujours adaptés à votre situation.

## Nos différents profils de risque d'investissement

#### **Profil défensif**

Votre priorité est la stabilité et une valorisation limitée de votre capital. Vous investirez presque exclusivement dans des instruments financiers de court terme de type monétaires, obligataires ou intégrant une protection du capital.

### Votre horizon d'investissement

### est supérieur à 3 ans

#### Profil équilibré

Votre objectif est de bénéficier de perspectives de rendement accrues impliquant un risque plus élevé à moyen terme. Vous serez investi de manière assez importante sur des actifs présentant des perspectives de rendement attractives comme les actions et pouvant aussi intégrer des instruments procurant des sources de rendement alternatives (immobilier par exemple). Afin d'équilibrer le niveau global de risque, vous restez néanmoins investi pour une part de vos placements dans des catégories d'actifs moins risquées.

#### Votre horizon d'investissement est supérieur à 5 ans

#### Profil modéré

Vous souhaitez valoriser votre capital tout en conservant un niveau de risque faible. Vous êtes donc prêt à investir de manière limitée dans des placements plus risqués, comme les actions. La majorité de votre capital restera investie dans des instruments financiers de court terme de type monétaires, obligataires ou intégrant une protection du capital.

#### Votre horizon d'investissement est supérieur à 3 ans

#### **Profil dynamique**

Vous aspirez à un rendement élevé et êtes prêt à assumer des fluctuations potentielles importantes de votre capital. Vos investissements pourront donc se focaliser sur des instruments présentant des profils de rendement attractifs sur le long terme tels que les actions ou encore certains types d'obligations. Vous pourrez également conserver des positions tactiques en actifs moins risqués afin de diversifier vos investissements.

#### Votre horizon d'investissement est supérieur à 7 ans

#### 3 Profil diversifié

Vous souhaitez obtenir une valorisation plus attractive de votre capital et acceptez donc un niveau de risque supérieur qui peut se traduire par une moindre stabilité de la valeur de vos actifs à court terme. Vous gardez cependant une part importante de votre capital investie en obligations et instruments financiers de court terme afin de diminuer le niveau de risque global de vos actifs.

#### Votre horizon d'investissement est supérieur à 5 ans

#### **Profil dynamique +**

Votre ambition est d'obtenir un retour sur investissement maximisé à long terme. Pour atteindre cet objectif, vous investirez essentiellement dans des instruments pouvant comporter un risque élevé notamment en termes de fluctuation de cours ou de liquidité. Vous êtes conscient que cette stratégie d'investissement implique une prise de risque élevée. Vous comprenez et acceptez qu'une vision à long terme de votre placement est nécessaire pour ce profil de risque.

#### Votre horizon d'investissement est supérieur à 7 ans

# Choisir la solution d'investissement la mieux adaptée

#### Du profil de risque à la solution d'investissement

Nos différentes solutions d'investissement sont construites afin de permettre la meilleure adéquation avec votre profil de risque d'investissement.

A titre d'exemple, la volatilité des actions est en général plus importante que celle des obligations et leur valorisation évolue donc de manière plus forte, à la hausse comme à la baisse. Nous considérons donc que les actions sont plus risquées que les obligations et, qu'en règle générale, plus votre Profil de Risque d'Investissement est offensif, plus nos solutions d'investissement accorderont une part importante aux actions.

Nos solutions d'investissement sont aussi calibrées selon l'horizon d'investissement correspondant à votre profil. D'un point de vue financier, cet horizon correspond à la période au-delà de laquelle la probabilité de perdre une partie du capital est moins forte. De manière générale, plus un investissement est risqué, plus il faut investir sur une période longue afin que les années où les marchés ont été positifs compensent celles où ils ont été orientés à la baisse. Nous prenons en considération

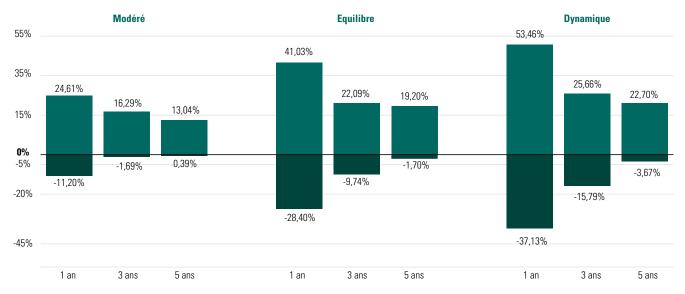
cette probabilité afin d'optimiser les performances de nos solutions d'investissement sur l'horizon d'investissement correspondant à votre profil.

Enfin, il est très important de rappeler qu'il est impossible de prévoir avec certitude quels seront les investissements « gagnants » ou « perdants » dans les prochaines années. C'est pourquoi, il est nécessaire de diversifier la nature des investissements afin de répartir les risques. La diversification est l'un des piliers dans la construction de nos solutions d'investissement : nos experts prennent toujours cette dimension en considération.

De manière générale, la diversification peut s'opérer au niveau des grandes classes d'actifs (actions, obligations, investissements alternatifs, monétaires), au niveau des régions ou des secteurs d'activité ainsi qu'au niveau du choix des instruments pris individuellement.

En fonction des solutions d'investissement que nous vous proposons, cette diversification pourra concerner la globalité de vos actifs

#### Horizon d'investissement et performance



Performances minimum et maximum constatées sur plusieurs orientations de gestion, pour différents horizons d'investissement sur base de nos indices de référence (données arrêtées au 31 août 2022)

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées, les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

#### **Diversification et performance**

Marché le plus	
performant	

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Actions américaines 28,8%	Actions japonaises 21,4%	Actions américaines 14,6%	Actions marchés émergents 20,4%	Obligations états zone euro 0,4%	Actions américaines 33,3%	Actions marchés émergents 8,7%	Actions américaines 37,6%
Actions marchés émergents 11,5%	Actions américaines 12,2%	Actions marchés émergents 14,5%	Actions européennes 10,2%	Actions américaines -0,2%	Actions européennes 26,0%	Actions américaines 8,2%	Actions européennes 25,1%
Actions japonaises 8,4%	Actions européennes 8,2%	Actions japonaises 7,0%	Actions japonaises 8,6%	Monétaire -0,4%	Actions japonaises 23,6%	Actions japonaises 4,8%	Actions japonaises 12,5%
Obligations états zone euro 8,1%	Obligations états zone euro 1,4%	Actions européennes 2,6%	Actions américaines 6,2%	Actions japonaises -8,2%	Actions marchés émergents 20,8%	Obligations états zone euro 2,1%	Actions marchés émergents 4,6%
Actions européennes 6,8%	Monétaire -0,1%	Obligations états zone euro 1,9%	Obligations états zone euro 0,3%	Actions marchés émergents -10,3%	Obligations états zone euro 3,2%	Monétaire -0,5%	Monétaire -0,5%
Monétaire 0,1%	Actions marchés émergents -5,3%	Monétaire -0,3%	Monétaire -0,4%	Actions européennes -10,6%	Monétaire -0,4%	Actions européennes -3,3%	Obligations états zone euro -1,6%

#### Marché le moins performant

Ecart entre la meilleure performance et la pire performance	28,7%	26,6%	14,9%	20,8%	11,0%	33,7%	12,0%	39,2%	
---	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	--

Source : ©Bloomberg

#### Légende

MSCI Emerging	Europe Stoxx 600	Topix 100	S&P 500	BOFA ML Govt Bonds Eurozone 1-10ans	Eonia Capitalisé
5 5	·	'		Eurozone 1-10ans	·





# Pourquoi déterminer votre profil de durabilité

La Commission européenne a fait de la finance durable l'un des piliers pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. A la suite de la publication de son plan d'action, en mars 2018, elle a lancé plusieurs initiatives dont la modification de la directive MiFID II. Celle-ci intègre désormais de nouvelles exigences en termes de collecte et d'évaluation des souhaits en matière d'investissement durable. Ces préférences de durabilité distinguent :

- ▶ Les investissements qui prennent en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité,
- Les investissements durables au sens du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation),
- ▶ Les investissements durables sur le plan environnemental alignés avec la Taxonomie.

Afin de nous conformer aux nouvelles attentes réglementaires, nous avons enrichi notre « questionnaire de connaissance client » de questions relatives à vos préférences en matière de durabilité afin de vous proposer les produits financiers en accord avec votre sensibilité quant aux conséquences environnementales, sociales, de respect des droits de l'homme ou de lutte contre la corruption.

En plus de la prise en compte de votre appétence au risque, de vos objectifs d'investissement, de votre situation financière et de l'évaluation de vos connaissances financières, **nous déterminons vos souhaits en matière de durabilité**, à savoir dans quelle mesure vous souhaitez intégrer des critères dits « extra-financiers », également appelés critères « ESG » (Environnemental, Social et de Gouvernance) dans vos investissements.



# Les initiatives européennes pour la finance durable

En décembre 2019, dans la continuité de l'accord de Paris pour le climat, la Commission européenne a lancé le Pacte vert pour l'Europe autour de 10 thématiques, dont le **financement de la transition** climatique, avec un plan d'action qui repose sur 3 objectifs :

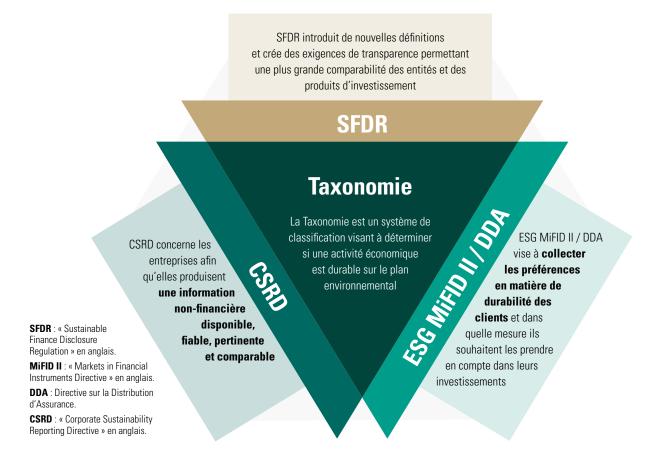
- ▶ Réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables,
- ▶ Intégrer le risque de durabilité dans la gestion des risques,
- ▶ Favoriser la transparence et la gouvernance de long terme dans les activités financières et économiques.

L'ensemble des acteurs financiers joue un rôle clé dans la mise en œuvre de ce plan d'action.

## Les principales réglementations applicables dans le cadre du dispositif SFR (Sustainable Finance Regulations)

Afin d'opérer ce mouvement vers une économie durable, un ensemble de réglementations interdépendantes et applicables à tous les acteurs financiers européens ont progressivement été mises en place. Elles impactent tous les acteurs financiers, depuis l'entreprise jusqu'à l'investisseur final.

Ces réglementations ont une incidence sur les procédures applicables aux banques qui doivent dorénavant prendre en compte vos attentes en matière de durabilité, afin de vous proposer les produits financiers adaptés. Les principales réglementations progressivement entrées en vigueur et leurs grands objectifs sont notamment :



# Focus sur le règlement SFDR

L'Union européenne a créé des règles pour imposer aux professionnels de la finance une plus grande transparence quant aux enjeux ESG pris en compte (ou non) dans la conception de leurs produits d'investissement, notamment les fonds et les mandats de gestion. Il s'agit de règles sur la publication d'informations en matière de durabilité (« Sustainable Finance Disclosure Regulation » ou SFDR en anglais). Ce règlement introduit notamment de nouvelles obligations et normes communes aux acteurs du secteur dont :

▶ La transparence, avec la publication régulière d'informations pour évaluer les risques concernant la durabilité et l'impact extra-financier des investissements (critères ESG).

Au niveau des produits, une **classification** en **trois catégories** correspondant aux articles 6, 8 et 9 de ce règlement a été mise en place afin de faciliter le choix des investisseurs :

Produit
« Article 9 »

Investissement Durable

Investissement à caractéristiques environnementales et sociales

Produit
« Article 6 »

Investissement sans caractéristiques environnementales ou sociales et sans objectif d'investissement durable

▶ La prise en compte des **principales incidences négatives**(« principal adverse impacts » ou PAI en anglais) en matière de durabilité, afin de mesurer et d'éviter les impacts négatifs les plus significatifs des investissements sur l'environnement (émissions de CO2, biodiversité, eau, déchets...) et sur la société (traitement des employés, respect des droits de l'homme, lutte contre la corruption, inégalité de rémunérations hommes-femmes...) au travers de différents indicateurs définis réglementairement.

Chaque producteur de produit financier (OPC, contrat d'assurance en unités de compte, mandat de gestion...) doit indiquer dans quelle mesure il prend en compte ou non les principales incidences négatives, lesquelles et selon quelle méthodologie (exclusions, politique d'engagement,...).

Les détails de cette prise en compte ne seront disponibles que progressivement dans les années à venir.

Le règlement SFDR permet également de définir une notion clé, celle de l'**investissement durable**. Un investissement durable est un investissement contribuant positivement à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance.



# Focus sur le règlement Taxonomie

Avec le règlement Taxonomie, l'Union européenne a dressé une liste précise des activités économiques dites durables sur le plan environnemental.

Cette réglementation a pour vocation de créer un socle commun européen central, tant pour les entreprises que pour les acteurs financiers et les investisseurs, pour définir à partir de critères techniques précis ce qu'est une activité qui contribue à une activité économique durable au plan environnemental.

Afin de déterminer si une activité économique donnée peut être considérée comme durable, la Taxonomie s'appuie sur 6 objectifs environnementaux :

- ▶ Atténuation du changement climatique,
- ► Adaptation au changement climatique,
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines,
- ► Transition vers une économie circulaire,
- ► Contrôle de la pollution,
- ▶ Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Une activité économique est considérée comme « éligible » à la Taxonomie si elle figure dans la liste des activités sélectionnées à ce stade par la Commission européenne comme étant susceptible d'apporter une contribution substantielle à chaque objectif environnemental.

Une activité économique est considérée comme « alignée » avec l'un des 6 objectifs environnementaux de la Taxonomie si elle contribue de manière significative à l'un des objectifs, sans nuire aux 5 autres (principe DNSH ou « Do not significant harm »), tout en respectant des garanties minimales de respect des droits de l'homme.

A terme, les grandes entreprises devront faire un rapport sur la durabilité de leurs activités - CSRD - à l'aune de cette classification.

Attention : un « investissement durable » selon SFDR n'est pas forcément un investissement qui respecte les critères de la Taxonomie. Il peut par exemple contribuer à un objectif social (un fonds promouvant l'égalité hommes-femmes) sans pour autant être fléché vers une activité durable au sens de la Taxonomie.



# Focus sur MiFID II / DDA : Déterminer vos préférences en matière de durabilité

Conformément à notre raison d'être « Une banque meilleure pour les générations à venir », et en ligne avec la réglementation européenne, **nous nous engageons à intégrer les risques de durabilité** dans nos processus de décision en matière d'investissement et dans nos activités de conseil. Aussi, afin de vous proposer les solutions adaptées à vos objectifs, le « questionnaire de connaissance client » est désormais complété par une série de quelques questions relatives à vos préférences en matière de durabilité.

## Avez-vous une préférence pour intégrer dans vos investissements des supports répondant à un ou plusieurs critères de durabilité ?

En cas de réponse négative, vous pouvez continuer à bénéficier de l'ensemble de nos solutions d'investissement. Si vous répondez positivement, la suite du questionnaire nous permet d'affiner vos choix en répondant à des questions correspondant aux trois critères des préférences de durabilité :

Souhaitez-vous que les principales incidences négatives soient prises en compte dans vos investissements?
Si oui, dans quelle proportion?

Quels sont vos souhaits en termes d'intégration « d'investissements durables » au sein de votre placement ? Quelles sont vos préférences quant à l'intégration de supports « alignés » avec la Taxonomie européenne ?

#### Intégration des principales incidences négatives (PAI)\*

Nous souhaitons avant tout savoir si vous désirez prendre en compte dans vos investissements certaines des principales incidences négatives (PAI) sélectionnées par la Banque sur les facteurs de durabilité.

Le cas échéant, vous avez le choix entre 3 possibilités :

#### Prise en compte modérée :

Exclusions de certaines valeurs comme celles issues des secteurs des armes controversées ; impliquées dans l'extraction et la production d'électricité issue du charbon thermique...

#### Prise en compte majoritaire :

Exclusions précitées auxquelles s'ajoutent par exemple des entreprises impliquées dans le forage en Arctique, le gaz de schiste et les sables bitumineux; impliquées dans les Organismes génétiquement modifiés (OGM)...

#### ► Toutes les incidences :

En plus des exclusions précitées, seuls les investissements dans des entreprises et émetteurs souverains qui ne nuisent pas de manière significative aux objectifs environnementaux et sociaux sont effectués.

#### Investissements durables

Nous souhaitons savoir si vous désirez investir dans des supports :

- Qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social,
- Qui ne nuisent pas par ailleurs aux autres objectifs environnementaux et sociaux,
- Qui appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

#### Prise en compte de la Taxonomie

Enfin, vous nous confirmez si vous souhaitez ou non intégrer dans vos investissements des supports qui respectent les critères d'investissements durables environnementaux définis par la Taxonomie européenne (investissements alignés à la Taxonomie).

<sup>\*</sup> Liste des PAI en page suivante

Vous trouverez ci-dessous la liste des PAI selectionnés par la Banque afin de vous aider à répondre à la première question : « Souhaitez-vous que les principales incidences négatives soient prises en compte dans vos investissements ? Si oui, dans quelle proportion ? »

#### Effets négatifs sur les facteurs de durabilité (Principales Incidences Négatives)

#### Causés par les entreprises

Émissions de gaz à effet de serre

Empreinte carbone

Absence d'initiative de réduction des émissions de CO2

Intensité des émissions de gaz à effet de serre

Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des énergies fossiles

Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable

Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité

Consommation d'eau

Déchets dangereux

Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales

Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Écart de rémunération non ajusté entre les sexes

Mixité au sein du conseil d'administration

Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

#### Causés par les Etats

Intensité des gaz à effet de serre

Abus sociaux

Violation des droits de l'homme

## Valider votre profil de durabilité

A l'issue du questionnaire, nous définissons votre « profil de durabilité » nous permettant de vous proposer les solutions d'investissement adaptées à vos attentes.

Quel que soit le profil de durabilité établi et l'offre de produits en résultant, nos solutions ont pour **socle commun** un processus de sélection intégrant a minima des **critères d'exclusion sectoriels** (armes controversées, production de tabac...) et de **valeurs sous sanction**.

Par ailleurs, en ligne avec sa politique d'engagement, la Banque a mis en place un dispositif afin de sensibiliser certaines sociétés cotées sur les sujets de durabilité.

#### **Profil Basique**

Vous envisagez vos investissements principalement sous l'angle de la performance financière, sans préférence particulière pour la mise en oeuvre de certains critères et filtres extra-financiers en dehors de critères minimum de durabilité appliqués systématiquement par la Banque.

#### **Profil Essentiel**

La prise en compte d'un nombre important de critères extra-financiers n'est pas un objectif prioritaire dans le cadre de votre stratégie d'investissement. Vous souhaitez néanmoins prendre en considération quelques exclusions sectorielles identifiées par la Banque et que des investissements prenant en compte les caractéristiques sociales et environnementales puissent être représentés au sein de vos investissements.

#### **Profil Avancé**

La prise en compte de critères extra-financiers revêt une importance significative dans le cadre de vos investissements. Ainsi, vous souhaitez que vos choix d'investissements prennent en compte les éventuels impacts sur la société et l'environnement et que les activités économiques qualifiées de durables puissent être représentées au sein de vos investissements.

#### **Profil Impact**

Vous souhaitez que vos investissements soient concentrés sur les activités économiques les plus vertueuses en termes de préservation de l'environnement ou de questions sociales, de personnel et de respect des droits de l'homme même si cela peut vous amener à exclure un nombre important de supports d'investissement et ainsi réduire la diversification de vos actifs.

#### Profil aligné à la Taxonomie\*

Vous souhaitez intégrer dans vos investissements des supports qui respectent les critères d'investissements durables environnementaux définis par la Taxonomie européenne.

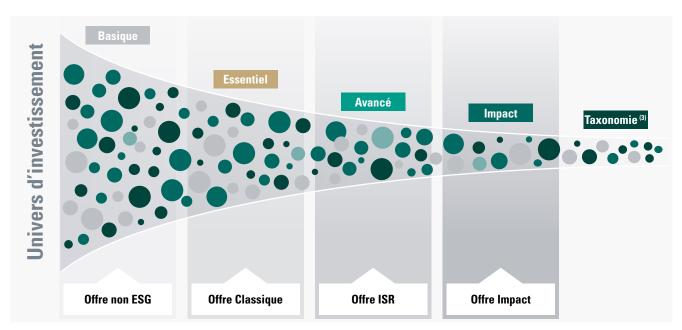
# Investir de façon responsable

Choisir la voie de la finance responsable, c'est décider d'accroître son exigence en matière de sélection de titres ou de fonds avec la conviction de pouvoir concilier performance financière et extra-financière.

Exemple de critèr	es ESG pris en compte dans les différentes solutions d'investissement	Offre non ESG	Offre Classique	Offre ISR (1)	Offre Impact
Exclusions	Entreprises dans la Liste des valeurs sous sanction				
normatives	Entreprises dans la Liste des armes controversées				
Exclusions de	Entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations Unies				
gouvernance	Entreprises avec un niveau de controverses élevé				
	Entreprises dans la production de tabac				
	Entreprises dans l'extraction et la production d'électricité du charbon thermique				
	Entreprises dans la production ou la vente d'armes non-controversées				
Exclusions sectorielles	Entreprises dans la vente ou l'achat de tabac				
	Entreprises dans le forage en Arctique, gaz de schiste et sable bitumineux				
	Entreprises dans les jeux de hasard et le divertissement pour adultes				
	Entreprises dans les fourrures animales, cuirs spéciaux ou OGM				
Stratégies	Approche Best-in-class (2)				
Strategies	Contribution aux Objectifs de développement durables (ODDs)				

L'univers d'investissement dépend de la disponibilité des données permettant de classer les produits en fonction des différentes catégories. Or, toutes les règles ne sont pas encore entrées en vigueur : par conséquent, de nombreuses données ne sont pas encore disponibles ou dans une mesure limitée, ou encore sur la base d'estimations. Par ailleurs, les entreprises ne devraient commencer à rendre compte de la Taxonomie que dans les années à venir. C'est pourquoi le nombre de produits alignés à la Taxonomie est aujourd'hui limité.

#### Illustration de l'univers d'investissement pour chaque profil de durabilité et solutions d'investissement adaptées



<sup>(1)</sup> Investissement Socialement Responsable

<sup>🖾</sup> Best-in-Class : sélection privilégiant les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité

 $<sup>^{(3)}</sup>$  Offre non disponible à ce jour





La version numérique de ce document est conforme aux normes pour l'accessibilité des contenus du Web, les WCAG 2.2, et certifié ISO 14289-1. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique.

Version e-accessible par EDocAxess





#### Neuflize OBC, au cœur de la gestion de vos patrimoines privés et professionnels

ABN AMRO BANK N.V., société néerlandaise. Société au capital de 940 000 001 euros, immatriculée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam (n°34334259). Siège social : Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP, Amsterdam, Pays-Bas. : Etablissement de crédit agréé par la De Nederlandsche Bank (Pays-Bas), supervisé par la Banque Centrale Européenne et l'Autoriteit Financiële Markten. Succursale Française exerçant sous le nom commercial 'Banque Neuflize OBC' – n° 850 479 718 RCS Paris -119 - 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France - Numéro ORIAS : 12 020 215 - Intermédiaire en assurance - supervisée pour certaines activités et services par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et l'Autorité des Marchés Financiers - Carte professionnelle de l'immobilier n° CPI 75012023000000163 délivrée par la CCI Paris Île-de-France; engagement de non détention de fonds, absence de garantie financière.

